

Ma procuration 100 % dématérialisée avec **France Identité**

 **Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée :**
elle nécessite l'application France Identité + la CNI nouveau format + un déplacement en mairie.



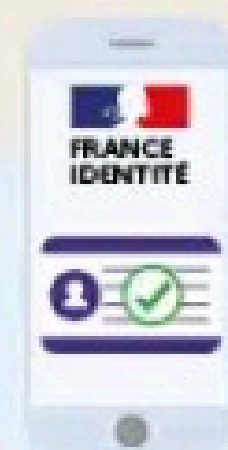
1

Récupérez
auprès de votre mandataire :
son numéro d'électeur
et sa date de naissance
OU
toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote.



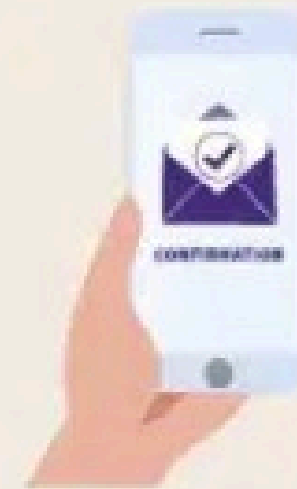
2

Effectuez votre demande
de procuration en ligne
en vous identifiant
avec France Connect
sur maprocuration.gouv.fr



3

Authentifiez-vous avec votre
identité numérique certifiée.
Cette démarche est **accessible
uniquement** pour les utilisateurs
disposant d'une identité
numérique certifiée
sur France Identité.



4

Vous recevrez
un courriel de « **Maprocuration** »
dès l'enregistrement
par votre commune
ou votre consulat de vote.



*Allons
Voter!*